

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 150 (2005)
Heft: 8-9

Artikel: Suisse : le retour en grâce des écoutes téléphoniques préventives
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346516>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

néérations plus âgées s'étaient opposées au projet, car elles n'en voyaient pas la nécessité. Cependant, lorsqu'on prend conscience de la diversification des parcours de vie, en particulier de la double contrainte du travail et de la famille qui pèse sur beaucoup de femmes de nos jours, il devient plus facile de comprendre la nécessité d'une telle loi.

Un cas inverse, où les membres de générations plus jeunes montrent de l'incompréhension

envers les générations les plus âgées. Si nous considérons l'histoire de la Suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale, force est de constater que beaucoup de jeunes d'aujourd'hui pensent que la génération de la mobilisation est coupable de couardise et de collaboration avec les nazis. Cependant, lorsqu'on connaît la difficulté et l'incertitude dans laquelle vivaient les Suisses à l'époque, on se rend compte que ces idées simplistes doivent être révisées.

Ces deux exemples illustrent une incompréhension réciproque entre générations. On peut se demander si cette incompréhension ne pourrait pas être réduite, voire éliminée, si les individus avaient de meilleures connaissances des circonstances de vie des autres générations. Ce n'est là qu'un exemple des bénéfices potentiels d'une meilleure connaissance scientifiquement fondée sur les parcours de vie.

A. B.

Suisse: le retour en grâce des écoutes téléphoniques préventives

Bannis après l'affaire des fiches, les branchements à de pures fins de renseignement s'invitent à nouveau dans le débat. Un postulat réclame un nouvel examen de la question. «Politiquement, je crois que le climat a changé. On a pris conscience qu'après l'affaire des fiches on a jeté le bébé avec l'eau du bain. On a tué le renseignement intérieur.» Jacques Pitteloud, qui s'active à coordonner les différents services de renseignements, en est convaincu. Il faut redonner davantage de moyens au renseignement, tout en instaurant des procédures de contrôle qui excluent de nouveaux dérapages. Il est presque sûr que le Conseil fédéral va mettre en consultation, cette année encore, des propositions visant à renforcer les moyens à disposition du renseignement intérieur, une tâche assumée par le Service d'analyse et de prévention de l'Office fédéral de la police. Les écoutes «préventives» sont effectuées en dehors de toute enquête judiciaire, afin de collecter des informations et, le cas échéant, prévenir des infractions. Elles sont actuellement strictement interdites en Suisse.

Le sujet est sensible. Durant les années 1990, sous la pression de l'affaire des fiches et de l'initiative populaire lancée dans la foulée pour abolir la «police politique», l'actuelle loi sur la sécurité intérieure avait limité les moyens des «renseignements généraux» helvétiques. Le scandale des fiches est un lointain souvenir. Depuis, il y a eu le 11 septembre 2001. «Je veux que nous ayons les moyens de lutter contre le crime organisé et le terrorisme.» Les mots du conseiller aux Etats socialiste vaudois Michel Béguelin semblent prouver que le climat, en effet, a changé. A été le déclic le fait d'apprendre que les extrémistes islamiques de la filière dite «hambourgeoise» ont passé, voire séjourné en Suisse sans que les autorités en sachent rien. Il s'agirait de prolonger la durée de conservation des données téléphoniques par les opérateurs, (le délai actuel de six mois s'avérant trop court), d'utiliser dans le domaine civil certains moyens militaires de la guerre électronique, donc d'avoir accès à la surveillance des communications satellitaires opérée aujourd'hui déjà au moyen de grandes antennes mises en place par l'armée.